

Département de COTE D'OR

COMMUNE DE REMILLY-SUR-TILLE

Annexe n°6-1 a

# Plan Local d'Urbanisme

---

## ANNEXES SANITAIRES

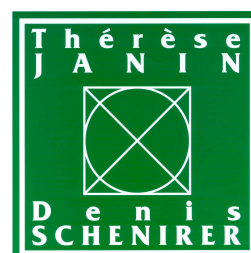
---

Révision prescrite le 28 Juin 2002

PLU arrêté par DCM le 16 Février 2007

PLU approuvé par DCM le 22 Février 2008

S.C.P. JANIN-SCHENIRER  
4B, rue de Colmar  
21000 DIJON  
Tél : 03-80-74-11-99

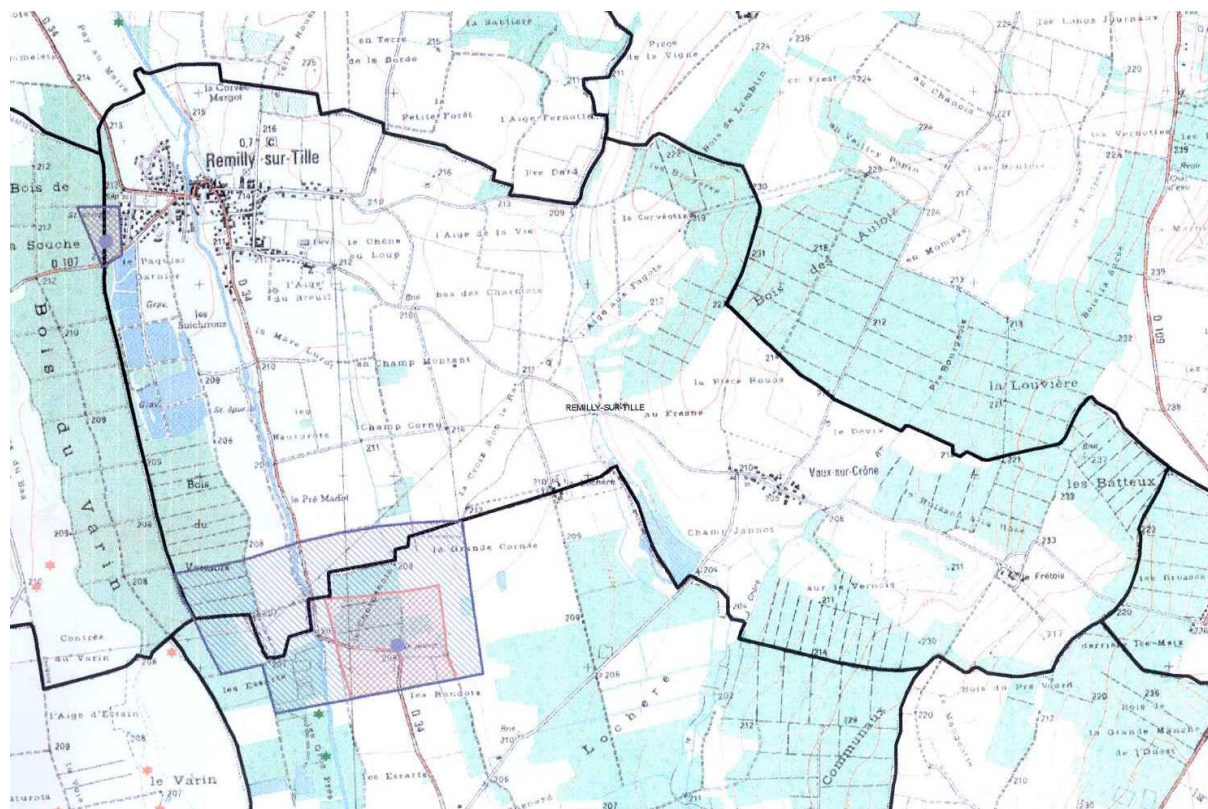


## 1 – ADDUCTION D'EAU

La commune est affiliée au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille. Les installations sont affermées à la S.A.U.R. (basée à Belleneuve).

La commune s'alimente en eau potable à partir de deux stations de pompage distinctes :

- La première se situe sur le territoire communal, à l'Ouest de la commune. Ses périmètres de protection rapproché et éloigné sont confondus et sont délimités au Sud par la RD 107 et à l'Est par l'impasse des perces neige.
- La deuxième se trouve sur la commune de Cessey-sur-Tille. Seul son périmètre éloigné déborde sur le Sud de la commune de Remilly.



Document sans échelle

## 2 – ASSAINISSEMENT

---

### 2-1 Nature

Le type de réseau est séparatif.

Les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration intercommunale (Arc-sur-Tille, Bresse-sur-Tille et Remilly-sur-Tille) située au Sud du village de Remilly au lieu-dit "Le Pâquiers des Auturots".

Toutefois l'assainissement est individuel pour le hameau de Vaux sur Crosne et les fermes de la Lochère et du Frétois.

### 2-2 Caractéristiques techniques

La station intercommunale a été mise en service en 1977. Elle utilise le procédé des boues activées. Un plan d'épandage, dressé par la Chambre d'agriculture en 2001, repère quelques 15,9 hectares de terres où sont réparties les boues ultimes.

Suite aux travaux d'extensions réalisés en 1999, la station d'épuration a une capacité de 5000 équivalent habitants. Actuellement, 3500 équivalent habitants y sont raccordés.

REJETS CONSTATES (en 2004)	
DCO (demande chimique en oxygène) rendement en %	96 %
DBO5 (demande chimique en oxygène) rendement en %	97 %
MES (matière en suspension) rendement en %	99 %

La station d'épuration a de bonnes caractéristiques techniques.

Compte tenu du développement urbain des trois communes, un emplacement réservé, au profit du Syndicat des Eaux d'Arc-sur-Tille, est mis en place afin d'assurer l'extension de la station.

De plus, le zonage d'assainissement concernant le hameau de Vaux-sur-Crône est actuellement en cours d'étude. L'un des scénarios est la création d'un assainissement collectif par lagunage.

Consciente de l'intérêt d'un tel projet quant à la préservation de l'environnement, le Conseil Municipal décide de prévoir un emplacement réservé pour permettre, si ce scénario est retenu, la création de la lagune.

### 3 – TRAITEMENT DES DECHETS

---

La communauté de Communes de la "Plaine des Tilles" dispose de la compétence pour le traitement des ordures ménagères et des déchets.

Celle-ci adhère au Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise.

Ce SMICTOM a été créé le 31 décembre 2004 et regroupe au total 30 communes (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Communauté de Communes de la Plaine des Tilles), soit plus de 28 000 habitants.

La collecte s'effectue de la manière suivante :

Chez l'habitant :

- ramassage hebdomadaire des ordures ménagères,
- ramassage une fois tous les 15 jours des emballages (Tetra Pack, cartons, conserves, bouteilles plastiques).

Points propreté :

Deux points propreté ont été installés dans la commune. Ces derniers fonctionnent sur le principe de l'apport volontaire.

Sont collectés séparément le verre et le papier.

L'ancienne décharge communale située à proximité de la station d'épuration est aujourd'hui fermée (conformément à la réglementation du 1<sup>er</sup> juillet 2002).

Toutefois, celle-ci sert parfois de dépôt pour objets inertes (et autres), ce qui est formellement interdit par arrêté préfectoral. Bien que cet emplacement ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage en eau potable, une pollution par ruissellement de la Tille et de la zone de captage en eau de Cessey-sur-Tille (située en aval et traversée par la Tille) est toutefois possible.

Il conviendrait de surveiller le site de l'ancienne décharge, et éventuellement de procéder à son nettoyage, pour préserver la nappe aquifère de tout type de pollution.

Aujourd'hui, deux déchetteries sont facilement accessibles pour la population puisque l'une se situe à Izier et l'autre à Arc-sur-Tille.